



Direction Générale
de la Santé



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 février 2015

Dépistage du cancer colorectal :

Un nouveau test plus simple et performant pour dépister plus efficacement le 2^e cancer le plus meurtrier en France

Mars sera, une nouvelle fois, le mois de la mobilisation contre le cancer colorectal. L'occasion de rappeler que ce cancer reste le 2^e cancer le plus meurtrier et le 3^e cancer le plus fréquent. Pourtant, détecté tôt, il guérit dans 9 cas sur 10. Un paradoxe qui invite à rappeler la gravité de ce cancer touchant aussi bien les femmes que les hommes, et l'importance de sa détection précoce.

2015 marque une véritable avancée dans le dépistage du cancer colorectal. Dès le printemps, un nouveau test de dépistage sera proposé aux personnes de 50 à 74 ans. Plus simple d'utilisation et encore plus performant, ce test facilitera la participation au dépistage qui reste encore très insuffisante.

▪ Le passage au test immunologique dès le printemps

Le test de dépistage proposé jusqu'ici dans le cadre du programme national de dépistage organisé du cancer colorectal est remplacé cette année par un test immunologique. Pris en charge à 100 % sans avance de frais, ce test simple, rapide à faire et indolore, est à réaliser chez soi.

Plus simple : le test immunologique est plus pratique d'utilisation car il ne nécessite plus qu'un seul prélèvement de selles contre six précédemment. La technique de prélèvement est plus fiable et plus ergonomique. Elle limite la manipulation des selles.

Plus performant : ce nouveau test a une sensibilité supérieure et permet une meilleure détection des cancers et des lésions précancéreuses. Les données de littérature démontrent que cette technologie peut permettre de détecter 2 à 2,5 fois plus de cancers et 3 à 4 fois plus d'adénomes.

Plus fiable : grâce à l'utilisation d'anticorps, il ne peut pas être rendu positif par l'hémoglobine animale issue de l'alimentation. La lecture automatisée de ce test garantit une meilleure fiabilité.

Disponible au printemps : le test immunologique sera proposé progressivement aux 16 millions de personnes concernées par le programme national de dépistage, grâce à l'implication des médecins traitants. La mise en place de cette nouvelle organisation du dépistage (production des nouveaux kits, adaptation des courriers d'invitation et des outils à destination du public et des médecins, coordination entre les structures de gestion des dépistages et les nouveaux centres de lecture des tests) nécessite une phase de transition indispensable pour assurer le déploiement dans les meilleures conditions. Ainsi, les médecins généralistes seront informés dès le mois de mars puis formés aux caractéristiques

et à l'utilisation du nouveau test à partir d'avril avant de pouvoir commander les nouveaux kits de dépistage qui seront disponibles au printemps. Ces commandes pourront être réalisées depuis l'espace professionnel du site ameli.fr ou via les structures de gestion en charge du dépistage de ce cancer dans chaque département.

Une campagne d'information pour faire connaître ce nouveau test et inviter les personnes de 50 à 74 ans à se faire dépister tous les deux ans sera lancée au printemps par le Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et par l'Institut national du cancer (INCa), en partenariat avec l'Assurance Maladie (Cnamts), le Régime social des indépendants (RSI) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

▪ **Un nouveau test pour stimuler la participation au dépistage**

La mise en place du nouveau test de dépistage, plus simple et plus performant facilitera la participation au programme national de dépistage du cancer colorectal.

Ce dépistage est proposé dans toute la France depuis 2009 : tous les deux ans, les femmes et les hommes âgés de 50 à 74 ans reçoivent à leur domicile un courrier les invitant à consulter leur médecin traitant au sujet du dépistage du cancer colorectal. Lors de la consultation, le médecin détermine le niveau de risque du patient en fonction de son histoire et de ses antécédents, ainsi que la conduite adaptée à tenir. Dans la plupart des cas, il remet un test de dépistage à faire chez soi après avoir vérifié que le patient ne présente pas de risque particulier (symptôme, antécédent personnel ou familial de polypes ou de cancer colorectal). Si le test est positif, le médecin adresse le patient à un gastroentérologue pour la réalisation d'une coloscopie permettant de confirmer ou infirmer la suspicion de lésion précancéreuse (environ 30 % des cas) ou cancéreuse (environ 8 % des cas). Le test doit être répété tous les deux ans mais en cas de signes d'alerte entre deux tests une consultation médicale est recommandée.

Si la notoriété de ce dépistage a progressé depuis la généralisation du programme de dépistage organisé du cancer colorectal à l'ensemble du territoire, **la participation reste encore trop faible : seules 29,8 %¹ des personnes concernées ont réalisé le test en 2013-2014, avec de fortes disparités selon le sexe** (31,5 % des femmes vs 27,9 % des hommes) **et l'âge** : le taux de participation augmente avec l'âge chez les hommes (23,8 % entre 55-59 ans à 36,1 % à 70-74 ans) comme chez les femmes (27,8 % entre 50-54 ans à 37,1 % entre 70-74 ans).

Il est important de noter que l'année 2014 étant incomplète, les comparaisons avec les années antérieures, ainsi qu'entre départements, doivent être interprétées avec prudence.

La participation reste donc très inférieure aux recommandations européennes qui sont de 45 % de participation minimum. C'est aussi l'un des objectifs porté par le Plan cancer 2014-2019 qui indique par ailleurs que chaque personne pourra se voir proposer par son médecin traitant une modalité de suivi ou de dépistage adaptée à son niveau de risque.

▪ **Un enjeu de santé publique majeur doublé d'un paradoxe**

Chaque année le cancer colorectal touche plus de 42 000 nouvelles personnes en France. 23 000 hommes et 18 900 femmes, pour l'essentiel des personnes de plus de 50 ans. Il s'agit du 3^e cancer le plus fréquent mais aussi du 2^e cancer le plus meurtrier, avec plus de 17 500 décès par an.

¹ sur les 18,4 millions de personnes âgées de 50 à 74 ans en France, au moins 16 millions ont été invitées à se faire dépister en 2013-2014. Près de 5 millions ont réalisé le test, soit 29,8 %.

Le cancer colorectal reste donc un cancer très meurtrier alors qu'existe un dépistage simple qui peut sauver des vies, mais pour lequel la participation reste encore trop faible. Une détection précoce permet d'identifier la maladie à un stade peu évolué, voire d'éviter un cancer en détectant des polypes ou adénomes, avant qu'ils ne dégénèrent en lésions cancéreuses. Plus un cancer colorectal est détecté tôt, moins les traitements sont lourds, mutilants et plus les chances de guérison sont importantes.

Pour aller plus loin

- *Retrouvez le dossier complet sur le cancer colorectal: www.e-cancer.fr/depistage/depistage-du-cancer-colorectal*
- *Retrouvez l'ensemble des informations clés (antécédents familiaux et personnels, signes d'alerte) à communiquer au médecin traitant avant une consultation <http://www.e-cancer.fr/depistage/depistage-du-cancer-colorectal/espace-grand-public/qui-est-concerne->*
- *Téléchargez les données 2013-2014 de participation au programme national de dépistage organisé du cancer colorectal à l'échelle départementale, régionale et nationale sur www.invs.sante.fr*

Contacts Presse :

INCa : Julie Decoutère : 01 41 10 14 44 - 06 20 72 11 25 - presseinca@institutcancer.fr

Cnamts : Amélie Gherinick - 01 72 60 18 29 - Lucie Hacquin - 01 72 60 17 64 - presse@cnamts.fr

InVS : Katel Le Floc'h - 01 41 79 57 54 – Hélène Nourdin - 01 41 79 69 67 - presse@invs.sante.fr

DGS : 01 40 56 84 00 – presse-dgs@sante-gouv.fr